#### **Commune deButhiers**

Tél-fax: 03 81 56 89 65

adresse mail: mairie.buthiers70@orange.fr

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

\_\_\_\_\_

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : sept

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

#### Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. PAGET Olivier - M. AURIERE André - Mme GAUTHEROT Annick - Mme GUENOT Lucienne

Absents excusés: M. GIRINAL Jean Marc - M. LAMIDIEU Lionel - Mme COSTILLE Brigitte

Madame Lucienne GUENOT a été élue secrétaire.

Date de convocation : 14 juin 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

#### 1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 28 mai 2019 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 mai 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

### 2/ Transfert des résultats budgétaires des budgets eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays Riolais :

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 15 mars 2018 et du 27 mai 2019, approuvant la prise de la compétence "eau et assainissement" par la CCPR à compter du 1er janvier 2019.

Vu le principe du transfert des résultats budgétaires 2018 des budgets annexes de ses communes membres,

Le Maire explique qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à transférer les soldes des comptes de gestion 2018 des budgets eau et assainissements, tels qu'ils ont été reportés dans le budget 2019 de la commune, à savoir :

#### **BUDGET EAU**

- excédent de fonctionnement : 3 633.91 €,
- excédent d'investissement : 15 313.18 €,

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT:**

- excédent de fonctionnement : 13 538.19 €,
- déficit d'investissement : 782.47 €.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le transfert du solde des budgets eau et assainissement de la commune de Buthiers à la CCPR.
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce transfert.

Par ailleurs, le Conseil municipal s'oppose au remboursement par la CCPR des déficits structurels des services eau et assainissement des communes concernées.

#### 3/ Travaux de voirie Rue des Chenevières : choix de l'entreprise :

Le Maire présente deux devis déposés en mairie pour la réalisation des travaux de voirie Rue des Chenevières.

Après étude des propositions, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- de retenir le proposition de l'entreprise STPI pour la réalisation des travaux de voirie de la Rue des Chenevières pour un montant de 20 806.50 € HT, soit la somme de 24 967.80 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### 4/ Aménagements de la Grande rue : bilan du test de circulation et calendrier de réalisation des travaux :

Le Maire présente les remarques par rapport aux tests de circulation réalisés le mois dernier.

Les appréciations reçues en mairie font état de deux principaux points problématiques : l'intersection de la rue des Chenevières et de la Grande rue et la longueur des passages à circulation alternée. Le bilan du test de circulation a été communiqué au cabinet CASSANI pour prise en compte dans le projet définitif.

Le Maire présente ensuite le planning prévisionnel intégrant la période de réfection de la chaussée fixée par le Conseil départemental et les dates prévisionnelles d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et d'installation de la fibre optique.

## 5/ Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement de la Grande rue :

Le Maire rappelle la délibération n°7 du 26 février 2019 par laquelle le Conseil municipal approuvait la modification du coût estimatif de la maîtrise d'oeuvre. Il explique que la délibération doit indiquer le montant de l'avenant et non le pourcentage du montant des travaux (7.52% comme indiqué dans la délibération citée ci-dessus). Le Maire précise que, dans ces conditions, le montant de l'avenant s'élève à 6 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant de l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre concernant le projet de réaménagement des espaces publics qui s'élève à la somme de 6 500.00 € HT, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### 6/ Présentation du dispositif « participation citoyenne » proposé par la gendarmerie :

Le Maire présente le dispositif de participation citoyenne proposé par les services de la gendarmerie nationale. La démarche de participation citoyenne vise à encourager la population à adopter une attitude de vigilance et solidaire notamment en cas de cambriolages et/ou d'incivilités.

La gendarmerie propose d'organiser une réunion publique pour présenter le dispositif.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le dispositif "participation citoyenne",
- sollicite une réunion publique conjointement avec la gendarmerie afin de présenter le dispositif à la population,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place au niveau communal.

### **7/ Questions diverses :**

- . Le Maire informe le Conseil de la réception d'une carte postale de remerciements envoyés par les élèves de CM1 et CM2 de Perrouse depuis leur lieu de classe de découverte à Lamoura.
- . Le Maire informe le Conseil que des visites commentées du village suivies d'un moment gourmand de dégustation de produits locaux auront lieu les vendredis 12, 19, 26 juillet et 23 et 30 août. Inscriptions auprès de l'office de tourisme du Pays des 7 rivières à Rioz (tél : , rendez-vous à 18H00 à la mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 août 2019 à 20H30